

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du 05 janvier 2015

Le cinq janvier deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames CHAVE Jeannine, 2^{ème} adjoint, MULLET Nathalie, PLANCHON Stéphanie et TRACOL Germaine, conseillères municipales
Messieurs GLORIEUX Gérard, 1^{er} adjoint, et MULLET Gilbert, conseiller municipal

Absent(s) excusé(e)s : Mesdames Chrystel CHAREYRE et Christine HASSE, Messieurs Francis CHEVALIER et David SCHLOTTHAUER.

Secrétaire de séance : Madame CHAVE Jeannine, 2^{ème} adjoint.

Procurations de :

- Madame Chrystel CHAREYRE à Madame Nathalie MULLET ;
- Monsieur Francis CHEVALIER à Monsieur Gérard GLORIEUX.

Après lecture du procès-verbal du 28 novembre 2014 qui est approuvé, le maire invite le Conseil municipal à passer à l'ordre du jour.

Demandes de subventions pour la réfection de la toiture à la salle polyvalente de Girbaud :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer des dossiers de demande subvention.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour la réfection de la toiture à la salle polyvalente de Girbaud et à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

Demandes de subventions pour la création d'une réserve défense incendie à Clavel - Aubinas :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer des dossiers de demandes de subventions.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour la création d'une réserve défense incendie et à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

Convention avec le CAUE de l'Ardèche (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE de l'Ardèche se propose d'accompagner la commune sur le devenir de ses bâtiments communaux.

Les évolutions règlementaires (accessibilité, réglementation thermique, etc.), la dégradation et la gestion de certains bâtiments et la prise en compte des capacités d'investissement de la commune impliquent de se doter d'une vision d'ensemble. Sur la base d'un diagnostic des bâtiments et équipements publics, il s'agit pour les élus de planifier une stratégie de gestion de ce patrimoine dans les années à venir. L'ensemble des bâtiments communaux sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- La signature d'une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE de l'Ardèche,
- Le paiement au CAUE d'une participation de deux mille cinq cents euros toutes taxes comprises (2 500 € TTC).

Délibération d'engagement de dépenses d'investissements par anticipation :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de prévoir une délibération d'engagement de dépenses d'investissements par anticipation dans l'attente du vote du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % dans l'attente du vote du budget 2015.

Association Tremplin Environnement, calendrier des semaines à réserver en 2015 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le nombre de semaine de travail qui sera attribué pour l'année 2015 à l'Association Tremplin Insertion Chantier dans le cadre de la Brigade verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de réserver une semaine à Tremplin Insertion Chantier pour 2015, semaines 26 ou 27 ou 28, pour le débroussaillage autour des bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochain conseil le 27 février 2015 à 20h.

Version définitive, validée lors du Conseil Municipal du 27 février 2015.